



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2020-01

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2020

Sommaire

Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

IDF-2020-01-22-002 - Arrêté n° 2020-003 portant composition du Comité exécutif
local du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis (2 pages)

Page 3

Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

IDF-2020-01-22-002

Arrêté n° 2020-003 portant composition du Comité
exécutif local
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine
Saint-Denis

Arrêté n° 2020-003 portant composition du Comité exécutif local
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis

Le directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Vu les articles 8 et 9 du règlement intérieur de l'AP-HP et son annexe 3,

ARRETE

ARTICLE 1er : Le Comité exécutif local du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint Denis est composé comme suit :

- M. Pascal DE WILDE, Directeur du groupe hospitalier, Président du Comité exécutif local
- Pr Emmanuel MARTINOD, Président de la Commission Médicale d'Etablissement Locale et Vice-président du Comité exécutif local
- Pr Nathalie CHARNAUX, Directrice de l'UFR SMBH, Université Paris 13,
- Dr Samir TINE, Vice-président de la Commission Médicale d'Etablissement Locale
- Pr Carole PLANES, Directrice Médicale DMU Cancérologie-Inflammation-Fibrose-Innovation-Blocs
- Pr Yves COHEN, Directeur Médical DMU Ville-Hôpital
- Pr Frédéric ADNET, Directeur Médical DMU Urgences et Métabolisme
- Pr Etienne CARBONNELLE, Directeur Médical DMU Biologie-PUI-Santé Publique - Recherche
- Pr Pierre FENAUX, Directeur Médical DMU Hématologie-Immunologie ou en son absence, Pr Claude GARDIN, Médecin référent HUPSSD DMU Hématologie-Immunologie
- Pr Jean-Pierre HUGOT, Directeur Médical DMU Médecine des Enfants ou en son absence, Pr Loïc DE PONTUAL, Médecin référent HUPSSD DMU Médecine des Enfants
- Pr Olivier SIBONY, Directeur Médical DMU Gynécologie-Périnatalité ou en son absence, Pr Lionel CARBILLON, Médecin référent HUPSSD DMU Gynécologie-Périnatalité
- M. Alban AMSELLI, Adjoint au Directeur du Groupe hospitalier et Directeur de l'hôpital Avicenne
- M. Jean-François AGULHON, Directeur des Finances et du contrôle de gestion
- M. Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général des Finances et du contrôle de gestion
- M. Bernard BOCQUILLON, Directeur des Ressources Humaines ou en son absence, Mme Marie AUDUBERT-QUENOT, Directrice Adjointe des Ressources Humaines
- Mme Cécile CASTAGNO, Directrice de la Qualité, de la gestion des risques et des Droits des patients
- Mme Oriane DELIVRE, Directrice de l'hôpital Jean Verdier, du Projet nouveau Jean-Verdier et des relations ville-hôpital ou en son absence, Mme Marie GOURAIN, Directrice adjointe de l'hôpital Jean Verdier, du projet Nouveau Jean Verdier, et des relations ville-hôpital
- M. Ahmed EL DJERBI, Directeur de l'Hôpital René Muret et des Affaires Générales

1/2

- M. Julien GALLAUD, Directeur des opérations
- Mme Marylène LITOUT, Directrice de la Communication
- Mme Aude MARTINEAU, Directrice des Affaires Médicales, de la Recherche et de la Stratégie
- Mme Marlène RUAT, Directrice des Services Economiques et Logistiques
- M. Christophe SEBERT, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins et Président de la CLSIRMT
- M. Jacques SULBERT, Directeur des Investissements et de la Maintenance
- M. Dominique TROUVE, Directeur des systèmes d'information

ARTICLE 2 : Sont invités permanents au Comité exécutif local :

- Pr Catherine DUCLOS, Responsable du Département d'information médicale
- Dr Anne JACOLOT, Chef de service de la PUI
- Une représentation des cadres paramédicaux et administratifs de DMU à raison de deux CP et de deux CA chaque semestre par rotation sera organisée entre eux.

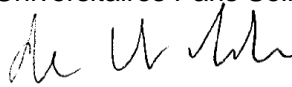
ARTICLE 3 : Les présidents des sous commissions de la CMEL seront invités en fonction de l'ordre du jour

ARTICLE 4 : L'arrêté 2019-034 du 26 novembre 2019 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Bobigny, le 22 janvier 2020

Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,



Pascal DE WILDE